

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL

(SANRU ASBL)

DEMANDE D'OFFRES POUR CONTRAT- CADRE

ACQUISITION DE SCANNER POUR ARCHIVISTES POUR LE
COMPTE DE SANRU ASBL

DOCC N°002/SANRU/FM/GC7/2026

Date et heure limites de réception des Offres : 15 janvier 2026 à 13 Heures 30
Heure de Kinshasa)

DECEMBRE 2025

AVIS DE DEMANDE D'OFFRES POUR CONTRAT CADRE



ACQUISITION DE SCANNER POUR ARCHIVISTE POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

DEMANDE D'OFFRES POUR CONTRAT CADRE

DOCC N°002/SANRU/FM/GC7/2026

Date de publication : 30 décembre 2025

SANRU (Soins de Santé primaires en milieu Rural) est une Organisation Non Gouvernementale ancrée dans la foi chrétienne, établie à Kinshasa, République Démocratique du Congo. Fondée en réponse à l'appel de la Conférence de ALMA ATA de l'OMS pour la "santé pour tous et par tous",

La présente demande de cotation pour contrat cadre est lancée pour sélectionner, dans le cadre d'un marché à un lot indivisible, un fournisseur qui va fournir des scanners pour archiver électroniquement des documents pour les archives SANRU mais aussi pour répondre à tout autre besoin d'un des projets de l'Organisation tout au long de l'année 2026.

Le Dossier de demande d'offres pour contrat cadre complet en français peut être obtenu par les soumissionnaires intéressés auprès de SANRU sur simple demande écrite à l'adresse : procurement@sanru.org.

Les soumissions pourront être réceptionnées jusqu'au **15 janvier 2026** à 13 heures 30 (heure de Kinshasa, GMT+1) sous plis fermé et en un seul colis, cacheté avec la mention de la référence du marché.

Le dossier comprendra les éléments suivants :

- Lettre de soumission
- Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ)
- Documents Légaux du Fournisseur
- Références Bancaires
- Attestation Fiscale en cours de validité

Il s'agit d'un marché ouvert à tous les prestataires œuvrant dans les domaines de vente des appareils et matériels informatiques.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour du dépôt des offres, soit le **15 janvier 2026 à 14 heures**.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de SANRU asbl, ou l'adresse suivante : procurement@sanru.org et obtenir la demande de cotation en version MS Word du 23 décembre 2025 au 07 janvier 2026 de 9 heures à 15 heures (heure de Kinshasa, GMT+1).

Les demandes d'éclaircissements devront être reçues à travers l'adresse courriel : procurement@sanru.org

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)
Adresse physique : 149 A/B, Boulevard du 30 juin, Kinshasa/GOMBE
République Démocratique du Congo
Courriel : procurement@sanru.org
Site Web: www.sanru.org

Fait à Kinshasa, le 30 décembre 2025

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.

Directeur Exécutif

I - Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l’objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DP) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle du contrat.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. Langue de l’offre 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays du Client (**en français**)
4. Documents constitutifs de l’offre 4.1 La cotation présentée par le prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis:
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet du contrat dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) Les documents prouvant de l’existence légale du fournisseur. Il s’agira au minimum de l’Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et des coordonnées bancaires.
5. Cotation 5.1 Le Fournisseur cotera son offre en Hors Taxes (HT).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant le prix unitaire, le prix total et le délai de livraison qu’il se propose en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché

6. **Monnaies de l'offre** 6.1 Les prix seront libellés en dollars américains.
7. **Délai de validité des cotations** 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Dépôt des cotations

8. **Cachetage et marquage des offres** 8.1 Le fournisseur placera l'original et une copie de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
 (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
 (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
9. **Date et heure limite de dépôt des offres** 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse, à la date et l'heure et spécifiées dans la Demande de Cotation.

F. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. **Ouverture des plis par le Client** 10.1 Le Client ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation (N/A).
- 10.2 Le Client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
12. **Evaluation et Comparaison des offres** 12.1 Le Client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires ;
- L'analyse technique des seules offres qui comporteront tous les éléments administratifs ci-haut énumérés. Cette évaluation consistera à vérifier la conformité des informations techniques affichées par les soumissionnaires dans leurs offres aux descriptions des services retenus ;
- L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables.

G. Attribution du marché

12. **Attribution du marché** 12.1 Le Client attribuera le marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la « mieux disant ».

SANRU asbl se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, ainsi que d'annuler le présent processus et de rejeter toutes les propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'Acquéreur.

- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le soumissionnaire et le Client constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le fournisseur à réaliser ses prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les trois (3) jours, maximum, suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** 15. Dans le cadre des contrats qu'elle finance, le Bailleur a pour principe, de demander aux Principaux Récipiendaires (y compris les Sous -Récipiendaires) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution desdits contrats. En vertu de ce principe :
- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité;
 - ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
 - iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;
 - iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
 - v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête du bailleur en matière

de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par le bailleur de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 2.7.1 ci-dessous.

En cas d'une preuve avérée de l'une ou l'autre situation ci-dessus, le bailleur :

- b) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Réципиентаire Principal ou d'un bénéficiaire de la subvention s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du bailleur, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation :
- c) sanctionnera une entreprise soit en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution des marchés financés par le bailleur, soit en imposant une sanction, si le bailleur établit, à un moment quelconque, que cette entreprise s'est livrée, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché que le bailleur finance; et
- d) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par le bailleur contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs, et entrepreneurs et leurs sous-traitants, qu'ils autorisent le bailleur à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le bailleur.

II. Lettre de Demande de Cotation

Kinshasa, le 30 décembre 2025

AUX : SOUMISSIONNAIRES

Réf. : **DOCC N° 002/SANRU/FM/GC7/2026**

ACQUISITION DE SCANNER POUR ARCHIVISTE POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

Objet : Demande d'offres pour Contrat Cadre

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets mis en œuvre par SANRU ASBL, il est prévu d'acquérir des scanners pour archivage des documents procéduraux de Passation des marchés, des documents administratifs et comptables.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif et les spécifications techniques du scanner à acquérir. Nous demandons à ceux qui sont intéressés par ce marché de bien vouloir nous proposer leurs meilleures offres en complétant le bordereau de prix et nous le retourner au plus tard **le 15 janvier 2026 à 13 heures 30 précises (heure locale de Kinshasa).**

Votre offre + prospectus ou fiche technique du scanner sera adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de SANRU asbl, sous pli fermé, avec la mention « **DOCC N°002/SANRU/FM/GC7/2025 : Acquisition d'un scanner pour archiviste pour le compte de SANRU ASBL.** »

Le présent marché est à un **seul lot indivisible**. Le nombre de scanner à acquérir repris sur le bordereau quantitatif est à titre illustratif.

Cette demande de prix donnera lieu à un contrat cadre (à coût unitaire) qui sera actionné chaque fois par un bon de commande suivant le besoin du service demandeur.

Les offres accompagnées de prospectus ou fiche technique seront déposées au siège de SANRU Asbl, sis N° 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe - Kinshasa. Elles seront obligatoirement accompagnées des documents prouvant de l'existence légale du fournisseur. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et des coordonnées bancaires ;

L'évaluation des offres comportera les principales étapes suivantes :

- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », et coordonnées bancaires ;

- L'analyse technique portera sur la vérification de la présence du prospectus ou fiche technique du scanner et la vérification de la conformité des spécifications techniques reprises sur le prospectus ou fiche technique du scanner proposé à celles de la demande de prix ;
- L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement conformes.

En cas d'égalité parfaite qualité/coût, les délais de livraison affichés par les soumissionnaires permettront de les départager.

Les offres remises hors délai et celles non accompagnées des documents prouvant l'existence légale du soumissionnaire seront rejetées.

SANRU ASBL se réserve le droit de demander à l'attributaire un échantillon pour vérifier la conformité technique de l'ordinateur à livrer. Les éclaircissements éventuels sont à demander à travers l'adresse électronique procurement@sanru.org, avant la date limite de dépôt des soumissions.

Merci d'accuser réception du présent message.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H

Directeur Exécutif

III. BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF (A remplir par le prestataire)

SANRU asbl

DOCC N° 002/SANRU/FM/GC7/2026

ACQUISITION D'UN SCANNER POUR ARCHIVISTE POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité minimale	P.U en USD	P.T en USD	Délai de livraison souhaité (2 jours)
1	Scanner	Pièce	1			
TOTAL						

IV. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU SCANNER

Type de scanner	Scanner à plat avec chargeur automatique de documents ; Technologie de numérisation CIS
Résolution optique maximale	Jusqu'à 600 ppp
Profondeur en bits	24 bits (externe), 48 bits (internes)
Niveaux de gris	256
Taux d'utilisation	Taux d'utilisation mensuel recommandé 3 000 pages (chargeur automatique de documents)
Capacité du bac d'alimentation automatique	Standard, 60 feuilles
Vitesse de numérisation chargeur auto	Jusqu'à 30 ppm/60 ipm (n&b, gris, couleur, 300 ppp)
Numérisation recto-verso	Oui
Vitesse de numérisation HP ScanJet Pro 3600 f1	Jusqu'à 30 ppm/60 ipm (n&b, gris, couleur, 300 ppp)
Taille maximale de numérisation scanner à plat	216 x 297 mm
Taille maximale de numérisation chargeur auto	216 x 3 100 mm

Types de support pris en charge	Papier (bannière, jet d'encre, photo, ordinaire), enveloppes, étiquettes, cartes (vœux, index)
Formats de papier	Letter; Legal; Executive; A4; A5; A6; B5; B5 (JIS)
Grammage de support (chargeur auto)	49 à 120 g/m ²
Formats de fichiers pour la numérisation	Pour les pages de texte et d'image : PDF, JPEG, PNG, BMP, TIF, texte (TXT), texte enrichi (RTF), PDF consultable, PDF/A, Word (DOC), Word (DOCX), Excel (XLS), Excel (XLSX), CSV
Connectivité	USB 3.0
Logiciels	Logiciel de numérisation HP, pilote périphérique de numérisation HP, pilote de numérisation HP WIA, pilote de numérisation HP TWAIN, utilitaire Outils du scanner HP, pilote ISIS (HP OU EQUIVALENT)
Consommation d'énergie	13,31 watts (numérisation active), 5,31 watts (prêt), 1,23 watts (veille), 0,07 watt (arrêt automatique), 0,07 watt (arrêt manuel) (L'alimentation électrique dépend du pays / de la région de vente de l'imprimante. Ne pas modifier les tensions de fonctionnement. Vous risqueriez d'endommager l'imprimante et d'annuler la garantie du produit.)
Contenu de la boîte	Scanner HP ScanJet Pro 3600 f1 OU EQUIVALENT; Guide d'installation; Brochures d'assistance; Coussins; Câble USB; Adaptateur secteur; Cordons d'alimentation
Câble fourni	Oui, 1 câble USB PC vers scanner
Dimensions (l x p x h)	Dimensions maximales (L x P x H): 491,5 x 422,28 x 387,42 mm Dimensions minimales (L x P x H): 491,5 x 325,4 x 133,3 mm

V - Modèle de lettre de cotation

Date: _____

DOCC N° : 002/SANRU/FM/GC7/2025

A:

Email]

Mesdames, Messieurs,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de prix dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de procéder à la livraison des scanners pour archiviste pour le compte de SANRU asbl.

Conformément à la Demande d'offres pour contrat cadre et pour le coût unitaire de *[prix unitaire du scanner en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les services selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (90) jours calendaires à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande d'offres pour contrat cadre ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2026.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

Aux termes de la consultation N°002/SANRU/FM/GC/2025 », intervenue le 30 décembre 2025, il est établi ce qui suit entre :

SANRU asbl, située au N° 149 A/B, Boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo, représentée par le **Dr NGOMA MIEZI KINTAUDI, Directeur Exécutif** (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et ;

xxxxx, situé au n° **xxxxxxx** de l'Avenue **xxxxxxx**, Commune de **xxxxx**, Ville de **xxxx**, République Démocratique du Congo, téléphone : (+ 243) **xxxxxxx**, (ci-après désigné comme «le Prestataire » d'autre part ;

ATTENDU que Client désire Acquérir des scanners pour archivistes pour le compte de SANRU asbl et a accepté l'offre du Prestataire au coût unitaire de **xxxxxxx** (**xxxxxxx Dollars Américains**) (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) Le Bordereau Description Quantitatif, Calendrier de livraison ;
 - (b) L'Offre du Prestataire ;
 - (c) Lettre de notification d'attribution du marché adressée au Prestataire.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de livrer les scanners pour archiviste conformément à la demande (quantité) exprimée sur le bon de commande, et de remédier aux défauts et malfaçons dans les 48 heures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. Le Client convient, par la présente de payer au Prestataire de services, en contrepartie des fournitures et des services rendus, le montant y relatif, conformément aux dispositions (définitions, procédures et modalités), à savoir :
 - i. La durée du contrat est d'une année (12) mois, prenant cours à la date de signature du contrat définitif, et les prix unitaires, tels que repris dans l'offre de l'adjudicataire, sont invariables pendant toute la durée du contrat ;
 - ii. Les délais de livraison seront d'au plus **xxx (0x)** jours à dater de la signature du contrat. Dans le cas contraire, une pénalité de 0,1 % sera appliquée par jour de retard de livraison, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.
 - iii. Les paiements interviendront dans les 30 jours suivant la réception de la facture et du PV de réception des fournitures repris dans le bon de commande et jugées conformes (quantité, prix et qualité) par l'Acheteur ;

Les paiements seront effectués par virement bancaire au compte du Fournisseur dont les coordonnées figurent ci-dessous :

1. Propriétaire du compte : xxxx ;
2. Titre du compte : xxxx ;
3. Numéro du compte : xxxx ;
4. Nom de la Banque : xxxx ;
5. Adresse de la banque : xxxx ;
6. Code SWIFT de la banque : xxxx ;

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont établi et signé le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jours, mois et année ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signé, _____ (pour l'Acheteur)

Signé, _____ (pour le Fournisseur)